

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 avril 2017, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 mars 2017.
3. Présentation du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2016.
4. Avis de motion pour modifier le règlement de taxation 2017 numéro 2016-17.
5. Aménagement de puits d'observation.
6. Demande aide financière pour démarrage d'un restaurant.
7. Demande de soumissions pour le rechargement du Rang 2.
8. Choix du type des travaux pour le Rang 6 ouest et Route du 7^e Rang ou pour Rang 8 ouest.
9. Adoption projet de règlement modifiant le règlement de zonage concernant le nombre de chiens maximum par logement.
10. Choix du mode de paiement pour la préparation des plans et devis pour des travaux sur le chemin de la Grosse-Ile (segment 19).
11. Prix pour la réparation des marches de l'escalier de ciment à l'édifice municipal.
12. Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.
13. Formation pour le directeur général offert par l'ADMQ.
14. Démarche de réflexion et de consultation dans le cadre du Pacte rural.
15. Mandat à un arpenteur-géomètre pour une description technique de la partie de terrain exclue de la zone agricole.
16. Nomination de M. Luc Côté sur le conseil d'administration de la Coop Solidarité de Laurierville.
17. Analyse de la percolation du sol pour les terrains de la rue des Jonquilles.
18. Demande d'intervention dans un cours d'eau par la Ferme Paumar inc..
19. Demande d'intervention dans un cours d'eau par la Ferme Danvé SENC.
20. Demande d'intervention dans un cours d'eau par Aux Terres et Domaines Tournesol inc.
21. Période de questions de l'assistance.
22. Balayage des rues et vidanges de quelques regards d'égout pluvial.
23. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour 2016.
24. Approbation des états financiers 2016 de l'OMH de Laurierville.
25. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ 2017.
26. Autorisation pour la location, au besoin, d'une niveleuse pour l'entretien des chemins municipaux en gravier.
27. Achat d'asphalte froid en sacs.
28. Marquage du corridor routier sécuritaire avenue Provencher et affichage aide financière.
29. Participation au Mardi spectacle de la MRC de l'Érable.
30. Invitation à un cocktail-bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.
31. Demande de commandite pour participer au « Relais pour la vie ».
32. Souper bénéfice de l'organisme ORAPÉ.
33. Demande de commandite pour la soirée « Hommage aux bénévoles ».
34. Don d'un livre du 150^e dans le cadre d'une activité sans techno.
35. Transfert de 4 000 \$ au service de loisirs.
36. Demande d'aide financière de la Maison Fontaine de vie inc..
37. Correspondance.
38. Approbation des comptes.

39. États des revenus et dépenses au 31 mars 2017.
40. Varia. (changement huile pick-up et tracteur).
41. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2017-075

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2017-076

Approbation du procès-verbal du 6 mars 2017.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 mars 2017, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2017-077

Dépôt du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2016, par M. Joël Minville, c.a..

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte tel que présenté par M. Joël Minville, c.a., de la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, le rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2016, lequel indique un surplus d'exercice de 151 243 \$, laissant ainsi un surplus accumulé, à cette date, au montant de 173 908 \$. De plus, nous retrouvons un solde non affecté de 33 168 \$ au fonds de roulement.

Adoptée

Avis de motion pour modifier le règlement de taxation 2017 numéro 2016-17.

M. Pierre Cloutier, conseiller, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2016-17, afin de remplacer à l'article 7-1 le nom de M. Bernard Samson, par celui de la Ferme Danvé SENC pour la répartition du coût des travaux d'entretien pour le cours d'eau Côté, ainsi que pour la répartition du coût des travaux d'entretien pour la branche 1 du cours d'eau Côté.

Résolution : 2017-078

Aménagement de puits d'observation.

Attendu que la municipalité a mandaté l'entreprise TechnoRem pour effectuer une étude sur la provenance des nitrates-nitrites que l'on retrouve dans l'eau souterraine qui alimente le puits de captage au 113 rue Mercier;

Attendu que TechnoRem recommande l'aménagement de 4 puits d'observation dont 2 dans l'aire d'alimentation et 2 puits à proximité de l'aire d'alimentation, selon le plan fourni par Mme Caroline Scalzo, chargée de projet pour TechnoRem;

Attendu que des analyses d'eau seront effectuées dans ces puits d'observation ainsi qu'à 3 autres endroits, afin de cibler la provenance des nitrates-nitrites;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité accepte la proposition de TechnoRem pour l'aménagement de 4 puits d'observation;

Que la municipalité prendra entente avec les propriétaires des emplacements choisis pour l'aménagement des puits d'observation.

Que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable est mandaté pour demander des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs minimums, pour le creusage des 4 puits d'observation;

Que le coût des travaux de creusage des puits d'observation est estimé à 7 500 \$, taxes non incluses.

Que les déboursés reliés à ce projet sont payés avec le programme de la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adoptée

Résolution : 2017-079

Demande aide financière pour démarrage d'un restaurant.

Attendu que M. Mario Lambert et Mme Christine Boissonneault, ont fait l'acquisition du 484 et 486 avenue Provencher, afin d'aménager un restaurant dans l'immeuble du 486 avenue Provencher;

Attendu que M. Lambert et Mme Boissonneault demande une aide financière à la municipalité pour le démarrage d'un restaurant;

Attendu que la municipalité peut aider financièrement, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

Après délibérations, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser une aide financière à M. Mario Lambert et Mme Christine Boissonneault, pour le démarrage d'un restaurant au 486 avenue Provencher, afin de compenser à 100 % le droit de mutation applicable suite à l'achat de l'immeuble au 486 avenue Provencher, ainsi que les taxes municipales 2017.

Que le versement de la compensation est conditionnel au démarrage d'un restaurant de ±20 places.

Que 50% de l'aide financière sera versée lors de l'ouverture du restaurant, et l'autre 50%, un an plus tard, à la condition que le restaurant soit en opération et que les taxes municipales soient payées selon les échéances ainsi que le droit de mutation.

Adoptée

Résolution : 2017-080

Demande de soumissions pour le rechargement du Rang 2.

Attendu que la municipalité de Laurierville a soumis, dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017 au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), des travaux de rechargement en gravier pour le Rang 2 sur une distance d'environ 2,8 km;

Attendu que le programme AIRRL subventionne 50% des travaux;

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), a accepté la demande d'aide financière de la municipalité;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le service d'ingénierie de la MRC de

l'Érable, à préparer les plans et devis pour le rechargement en gravier du Rang 2, pour une demande de soumissions par appel d'offres.

Que l'appel d'offres soit publié dans le système électronique SÉAO, ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, comme prévu à l'article 935 du Code municipal.

Que ce conseil nomme Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

Que le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal l'Avenir de l'Érable est estimé à 400 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉAO.

Que l'ouverture des soumissions est prévue le vendredi 21 avril 2017 à 10h35.

Adoptée

Résolution : 2017-081

Choix du type des travaux pour le Rang 6 ouest et Route du 7^e Rang ou pour le Rang 8 ouest.

Attendu que dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, le conseil municipal a prévu en 2017 des travaux de pavage sur le Rang 6 ouest et sur une partie de la Route du 7^e Rang, et pour 2018, des travaux de pavage sur une partie du rang 8 ouest;

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable a effectué des estimés pour des travaux de pavage sur ces chemins avec et sans pulvérisation du pavage existant;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil modifie la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, afin d'effectuer en 2017, les travaux de pavage sur le Rang 8 ouest, soit à partir de la rue Place Roy jusqu'à la route du 8^e Rang, et ce, sans pulvérisation du pavage existant.

Que les travaux de pavage du rang 6 ouest et d'une partie de la route du 7^e Rang, sont reportés à l'été 2018, afin de prendre de plus amples informations sur la nécessité de procéder à la pulvérisation du pavage existant dans ces chemins.

Que ce conseil autorise le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, à préparer les plans et devis pour les travaux de pavage sur le Rang 8 ouest, pour une demande de soumissions par appel d'offres.

Que l'appel d'offres soit publié dans le système électronique SÉAO, ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, comme prévu à l'article 935 du Code municipal.

Que ce conseil nomme Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure, ou son remplaçant ou sa remplaçante, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

Que le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal l'Avenir de l'Érable est estimé à 400 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉAO.

Adoptée

Projet du règlement numéro 2017-01
Modifiant l'article 16.7.1 du règlement de zonage numéro 2016-08,
relativement le maximum de chiens par logement.

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin de modifier l'article 16.7.1 concernant le nombre maximum de chiens par logement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. Martin Samson à la séance du conseil du 6 mars 2017;

En conséquence, ce conseil décrète l'adoption du projet de règlement numéro 2017-01 relatif au maximum de chiens par logement.

Article 1 Le paragraphe de l'article 16.7.1 :

« Un maximum de deux (2) chiens par logement est permis dans le périmètre d'urbanisation. »

Est remplacé par :

« Un maximum de deux (2) chiens par logement est permis sur le territoire de la municipalité, sauf pour la zone F-10 comme indiqué à l'article 16.7.3. »

Article 2 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce ____ jour du mois de _____
2017.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras, sec.-trés.

Résolution : 2017-082

Adoption du projet de règlement numéro 2017-01.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-01, lequel modifie l'article 16.7.1 du règlement de zonage numéro 2016-08 de la municipalité de Laurierville, concernant le nombre de chiens maximum par logement.

Que l'objet du règlement numéro 2017-01 est de modifier l'article 16.7.1 concernant le nombre de chiens maximum par logement, afin que le nombre de chiens autorisés par logement soit de 2 sur tout le territoire de la municipalité, à l'exception de la zone F-10 comme déjà prévu à l'article 16.7.3 du règlement de zonage numéro 2016-08.

Que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-01, est fixé au 24 avril 2017 à 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 140 rue Grenier à Laurierville.

Que copie de la présente résolution et du projet de règlement numéro 2017-0, soient transmis à la MRC de l'Érable, en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1).

Adoptée

Résolution : 2017-083

Choix du mode de paiement pour la préparation des plans et devis pour des travaux sur le chemin de la Grosse-Ile (RIRL-2016-341).

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le coût pour l'élaboration des plans et devis par le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour les travaux sur le segment 19 du chemin de la Grosse-Ile, soit du 342 chemin de la Grosse-Ile jusqu'à la limite territoriale entre Notre-Dame-de-Lourdes et Laurierville, est estimé à 8 269.35 \$.

Que l'élaboration des plans et devis est admissible à une aide financière à la hauteur de 75%, via le programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Que si le projet est approuvé par le MTMDET, la part de la municipalité sera de 2 067.34 \$, et celle du MTMDET de 6 202.01 \$.

Que la part de la municipalité soit payée à même le budget de fonctionnement de l'année 2017.

Adoptée

Résolution : 2017-084

Réparation des marches de l'escalier de ciment à l'édifice municipal.

Attendu que quelques marches de l'escalier de ciment en façade de l'édifice municipal, sont fissurées et que des morceaux de ciment commencent à se détacher;

Attendu que le directeur général à demander un estimé des coûts de réparation à l'entreprise Revêtement Pro surface de Victoriaville;

Après délibérations, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix soumis par M. Éric Dupuis, de Revêtement Pro surface, pour la réparation de l'escalier de ciment en façade de l'édifice municipal.

Que le prix pour la réparation des marches est de 2 860 \$, taxes non incluses.

Que le prix inclut la réparation des marches avant l'application de couches de polyuréthane avec finition antidérapant.

Que le coût des réparations soit payé à même le budget de fonctionnement de l'année 2017.

Adoptée

Résolution : 2017-085

Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de renouveler la marge de crédit variable de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable, au montant de 150,000\$. Ce montant sera versé, au besoin, par tranche de 1,000 \$ ou de multiple de 1,000 \$, et devra être valide jusqu'au 30 avril 2018. La marge de crédit sera remboursable dès les entrées de fonds.

Le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés, si nécessaire, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2017-086

Formation pour le directeur général offert par l'ADMQ.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « Directeur généraux locaux et de MRC : rôles et collaborations », laquelle se tiendra le 10 mai prochain à St-Ferdinand.

Que le coût d'inscription est de 349.52 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

Que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2017-087

Démarche de réflexion et de consultation dans le cadre du Pacte rural.

Attendu que dans le cadre du Pacte rural 2014-2019, lequel découle de la Politique nationale de la ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), une enveloppe budgétaire de 118 238.67\$ est disponible pour la municipalité de Laurierville;

Attendu que l'administration du Pacte rural est la responsabilité de la MRC de l'Érable;

Attendu que la municipalité doit consulter sa population pour l'élaboration de son plan d'action, lequel doit contenir les principales perspectives de développement de la municipalité pour les années 2017, 2018 et 2019, ainsi que les projets retenus et à développer dans le cadre du Pacte rural;

Attendu que le plan d'action doit être approuvé par la MRC de l'Érable;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'une soirée d'information soit tenue le mardi 25 avril prochain à 19h00 à la salle municipale, afin d'informer la population des projets que la municipalité désire présenter dans le cadre du Pacte rural, et prendre en considération des projets que les gens peuvent présenter, et ainsi compléter son plan d'action pour 2017, 2018 et 2019.

Que le directeur général expédie, le ou vers le 18 avril, une invitation à participer à la soirée d'information du 25 avril prochain, à chaque adresse civique de la municipalité

Adoptée

Résolution : 2017-088

Mandat à un arpenteur-géomètre pour une description technique de la partie exclue de la zone agricole.

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a accepté une demande d'exclusion de la zone agricole de la municipalité, pour les lots 344-1, 347, 348, 357, 361, 362, 382, 383, 384 et 385, représentant une superficie d'environ 5,5 hectares;

Attendu que les lots sont situés entre la rivière Noire et la rue Grenier Est, soit du 156 au 206 rue Grenier;

Attendu que pour prendre effet, une description technique de l'ordonnance d'exclusion doit être effectuée par un arpenteur-géomètre et déposée au greffe de la CPTAQ;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le directeur général est autorisé à demander à M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, de réaliser la description technique de la parcelle de terrain dont la CPTAQ ordonne l'exclusion en vertu de la décision numéro 409947 et datée du 2 mars 2017, et qui comprend les lots 344-1, 347, 348, 357, 361, 362, 382, 383, 384 et 385.

Que le coût de la description technique est estimé à 3 000 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-089

Nomination de M. Luc Côté sur le C.A. de la Coop Solidarité de Laurierville.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que M. Luc Côté, conseiller au siège numéro 6, soit nommé sur le conseil d'administration de la Coop de Solidarité de Laurierville, comme représentant de la municipalité, et ce, pour un mandat de 2 ans, soit jusqu'au 3 avril 2019.

Adoptée

Résolution : 2017-090

Analyse de la percolation du sol pour les terrains de la rue des Jonquilles.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Réjean Gingras, à faire effectuer une étude de percolation pour les terrains de la rue des Jonquilles, afin de déterminer les différents types de système septique qui pourraient être installés pour desservir une résidence unifamiliale dans ce secteur.

Qu'un total de 3 tests de percolation soit effectué dans le secteur de la rue des Jonquilles.

Que le coût de l'étude est estimé à 2 000 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-091

Demande d'intervention dans un cours d'eau par la Ferme Paumar inc..

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de la Ferme Paumar inc., par l'entremise de M. Martin Bilodeau, pour le nettoyage du cours d'eau Bilodeau, sur les lots numéros 273 et 274, du cadastre de la municipalité de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts reliés aux travaux de nettoyage du cours d'eau, soient entièrement à la charge du ou des propriétaires riverains logeant le cours d'eau Bilodeau.

Adoptée

Résolution : 2017-092

Demande d'intervention dans 2 cours d'eau par la Ferme Danvé SENC.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de la Ferme Danvé SENC, par l'entremise de M. Hervé Côté, pour le nettoyage de la branche 1 de la Rivière Barbue, sur les lots numéros 227 et 228, du cadastre de la municipalité de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que M. Côté demande également le nettoyage de la branche 1 du cours d'eau Côté, sur les lots 250 et 251, du cadastre de la municipalité de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska.

Que cette demande soit également transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts reliés aux travaux de nettoyage des cours d'eau, soient entièrement à la charge du ou des propriétaires riverains logeant la branche 1 de la rivière Barbue et de la branche 1 du cours d'eau Côté.

Adoptée

Résolution : 2017-093

Demande d'intervention dans un cours d'eau par la ferme Aux Terres et Domaines Tournesol inc..

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de la ferme Aux Terres et Domaines Tournesol inc., par l'entremise de M. Gino Caron, pour le nettoyage de la branche 2 du cours d'eau Caron, sur les lots numéros 422 et 423, du cadastre de la municipalité de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts reliés aux travaux de nettoyage du cours d'eau, soient entièrement à la charge du ou des propriétaires riverains logeant la branche 2 du cours d'eau Caron.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2017-094

Balayage des rues et vidanges de quelques regards puisards.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, de louer les services du balai aspirateur motorisé de l'entreprise Excavations Tourigny inc., pour le balayage des rues, au tarif horaire de 115.00 \$, taxes non incluses. Ce prix inclut l'opérateur du balai mécanique.

Que les travaux de balayage de rues soient effectués vers la fin du mois d'avril.

Que ce conseil autorise également le nettoyage de quelques regards-puisards d'égout pluvial, avec le balai aspirateur motorisé.

Que le nombre d'heures estimées pour le nettoyage des rues et pour le nettoyage des regards-puisards d'égout pluvial est d'environ 30 heures, pour un déboursé de 3 450 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, comme exigé à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Un avis public sera publié dans le journal Le Poliquin du 14 avril prochain, ainsi que sur le site internet de la municipalité, à l'effet que le bilan est affiché au bureau municipal, et que les utilisateurs du service d'aqueduc de la municipalité, peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

Résolution : 2017-095

Approbation des états financiers 2016 de l'OMH de Laurierville.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte le déficit établi aux états financiers de l'Office municipal d'habitation de Laurierville pour l'année 2016, tel que préparés par la firme comptable, Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, au montant de 58204\$. Le déficit est partagé comme suit : soit 90% par la Société d'Habitation du Québec, représentant un montant de 52 384 \$, et 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 5 820.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2017-096

Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra à Québec, les 14, 15 et 16 juin 2017.

Que le coût d'inscription est de 596.72 \$, taxes incluses.

Que les frais de déplacements et de séjours seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

Résolution : 2017-097

Location niveleuse pour l'entretien des chemins.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à louer, au besoin, les services d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien des chemins municipaux en gravier, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2017.

Que les frais de location d'une niveleuse pour la période susmentionnée sont d'environ 6 000 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-098

Achat d'asphalte froid en sacs.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à faire l'achat d'un maximum de 6 palettes de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froid, pour les diverses réparations mineures du pavage sur les chemins municipaux durant la période estivale 2017.

Que le coût pour la fourniture d'une palette de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froid est d'environ 740.00 \$, taxes incluses, pour un déboursé total de 4440.00 \$ pour la fourniture de 6 palettes.

Adoptée

Résolution : 2017-099

Marquage du corridor piétonnier de l'avenue Provencher et affichage de l'aide financière.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le marquage du corridor piétonnier aménagé sur l'accotement de l'avenue Provencher, afin de tracer une ligne blanche en bordure de l'avenue Provencher, afin de procéder par la suite à l'installation des balises le long de cette ligne, soit entre le pont du ruisseau Paradis et la rue du Boisé, et ainsi créer un espace sécuritaire pour les piétons et cyclistes pour ce secteur.

Que ce conseil autorise également le traçage de 3 logos de piétons et de bicyclettes sur le parcours du corridor piétonnier.

Que le directeur général est autorisé à faire réaliser une affiche indiquant que le projet du corridor piétonnier est réalisé avec l'aide financière du Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable, et que l'affiche soit installée près du corridor piétonnier.

Que le coût du traçage de la ligne blanche et des logos, ainsi que la confection d'une affiche est estimé à 800 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-100

Participation au Mardi spectacle de la MRC de l'Érable.

Attendu que la MRC de l'Érable, en collaboration avec le Ministère de la Culture du Québec, offre la possibilité de participer au Mardi spectacle;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de la MRC de l'Érable à l'effet de participer au Mardi spectacle.

Que les 2 dates soumises pour la tenue d'un spectacle sont les mardis 8 ou 15 août 2017.

Que la municipalité soumet les 2 artistes suivants parmi les 6 choix disponibles : Gaith Boucher ou le Duo Origine.

Que la municipalité accepte de payer la contribution financière de 250 \$ pour participer à un Mardi en spectacle.

Que le spectacle se tiendra sur le perron de l'église par beau temps, et à la salle municipale en cas de mauvais temps.

Adoptée

Résolution : 2017-101

Invitation à un cocktail-bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Il est résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos de participer au cocktail-bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska, du mercredi 3 mai 2017 au Carré 150 de Victoriaville, attendu que la municipalité a conclu une entente de 5 ans avec la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour verser un montant de 2.00 \$ par habitant au cours des années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, dans le cadre de la campagne de financement « À notre Santé ».

Adoptée

Résolution : 2017-102

Participation financière à l'activité Relais pour la vie.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 500.00 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer, dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie », qui se déroulera dans la nuit du 17 au 18 juin 2017 à Plessisville.

Qu'un premier chèque au nom de la Société canadienne du cancer, au montant de 250.00 \$, soit remis à l'équipe de Mme Diane St-Pierre qui participera à l'activité Relais pour la vie, et un deuxième chèque au nom de la Société canadienne du cancer, également au montant de 250.00 \$, soit remis à l'équipe de Mme Julie Bernard pour le même évènement.

Adoptée

Résolution : 2017-103

Souper bénéfique de l'organisme ORAPÉ.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville verse un montant de 100.00 \$ à l'Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable (ORAPÉ), dans le cadre d'un souper bénéfique, lequel se tiendra le vendredi 21 avril 2017 à Plessisville.

Que le montant de 100 \$ est pour l'achat d'une visibilité lors du souper-bénéfice, soit le forfait « La Table d'hôte ».

Adoptée

Résolution : 2017-104

Demande de commandite pour la soirée « Hommage aux bénévoles ».

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'une aide financière de 160.00 \$ soit versée au Centre d'action bénévole de l'Érable (CABÉ), dans le cadre de la tenue d'un souper-soirée « Hommage aux bénévoles », le jeudi 27 avril prochain à l'Espace Sophia à Ste-Sophie-d'Halifax, afin de souligner la Semaine nationale de l'action bénévole.

Que ce conseil ne délègue pas de représentant pour participer au souper-soirée.

Adoptée

Résolution : 2017-105

Don d'un livre du 150^e dans le cadre d'une activité sans techno.

Attendu que le Cercle des Fermières de Laurierville, organise une activité sans technologie, le samedi 6 mai prochain, laquelle s'adresse à toutes les générations;

Attendu que le Cercle des Fermières désire remettre des prix de participation lors de l'activité;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de remettre un livre du 150^e de la communauté de Laurierville, dans le cadre de l'activité sans techno du 6 mai prochain.

Adoptée

Résolution : 2017-106

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 4,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2017-107

Demande d'aide financière de la Maison Fontaine de vie inc.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 25.00 \$ soit versé à la Maison Fontaine de vie inc., de Victoriaville, pour l'achat d'un livre qui relate l'historique de l'organisme, dans le cadre de sa campagne de financement 2017.

Que l'organisme Maison Fontaine de vie inc., offre des services de réadaptation pour les jeunes et les adultes, par l'entremise du Centre de réadaptation InterVal.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre du ministère des Transports, pour informer la municipalité que le projet de rechargement du Rang 2 est admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 50% des coûts de réalisation, dans le cadre du Programme Accélération des investissements sur le réseau routier local.
- Lettre de Sogetel pour annoncer que le projet de fibre optique de la municipalité n'a pas été retenu au budget 2017.
- Le directeur général informe les membres du conseil, que la municipalité est inscrite au projet VR liberté qui consiste à offrir de 1 à 5 emplacements pour des véhicules récréatifs, sans aucun service nécessaire, seulement un sol plat et stabilisé.

Que les véhicules récréatifs de passage pourront s'installer pour une nuit dans le stationnement de l'édifice municipal, tout au long de la saison estivale.

- Réception de la part de la Ferme Micha inc., d'une demande de compensation pour les pertes de production encourues, attendu qu'une partie de leur terre agricole recoupe l'aire d'alimentation en eau potable du puits artésien desservant le réseau d'aqueduc municipal, et que la présence de nitrates-nitrites dans l'eau potable, limite, selon les propriétaires de la Ferme Micha inc., l'épandage de lisiers ou d'engrais.

Le directeur général prendra des informations à ce sujet auprès de divers ministères, afin de faire un suivi sur cette demande lors de la prochaine séance ordinaire du conseil.

- Demande de la Ferme Raymond Lacasse inc., au sujet d'une problématique pour l'écoulement des eaux de surface dans le secteur du lot numéro 255, soit près du 763 Rang 7 Est.

Le directeur général communiquera avec le responsable des cours d'eau à la MRC de l'Érable, M. Léo Ouellet, afin que ce dernier se rende sur place en compagnie d'un représentant de la Ferme Raymond Lacasse inc., ainsi que l'inspecteur municipal, M. François Gingras. Un suivi sera effectué lors de la prochaine séance du conseil.

- Demande d'appui de la Ligue d'action civique pour la protection des droits démocratiques des citoyens qui s'expriment, de temps à autres, par la tenue d'un référendum et, pour le droit d'obtenir l'information ponctuelle des avis publics par l'entremise des journaux locaux.

Résolution : 2017-108

Appui à la Ligue d'action civique.

Attendu que le projet de loi 122 du Gouvernement du Québec, lequel s'adresse aux municipalités du Québec, prévoit des changements importants au niveau du recours aux référendums en matière de changement de zonage pour l'approbation d'un règlement d'emprunt touchant la voirie, les eaux, ou pour tout projet financé majoritairement par d'autres paliers de gouvernement;

Attendu que le projet de loi prévoit également qu'une municipalité devra publiée les avis publics sur Internet, et n'aurait plus l'obligation d'afficher les avis publics dans les journaux locaux et à 2 endroits dans la municipalité;

Attendu que ce conseil est favorable à l'utilisation des référendums et au maintien des avis publics dans les journaux locaux, comme prévu dans les lois actuelles;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil appui les démarches de la Ligue d'action civique auprès du Gouvernement du Québec, pour la protection des droits démocratiques des citoyens qui s'expriment, lorsque requis, par la tenue d'un référendum.

Que ce conseil appui également les démarches de la Ligue d'action civique au niveau du droit d'obtenir l'information ponctuelle des avis publics, par l'entremise des journaux locaux.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux, ainsi qu'au député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre.

Adoptée

- Le maire, M. Marc Simoneau, est invité à prendre part à la Cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec, qui aura lieu le samedi 29 avril prochain à Plessisville, alors que M. Paul Piché de Laurierville sera l'un des récipiendaires. La Médaille du Lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise. M. Paul Piché se verra remettre la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés.

Liste des comptes

Carte Sonic : Essence en février 2017	221.16
Postes Canada : Poliquin de février 2017	86.95
RREMQ : Cotisation retraite de mars 2017	1 165.60
Croix-Bleue : Assurances collectives pour avril 2017	2 188.72
Employés : Salaire pour avril 2017 (estimé)	12 280.00
Receveur Gén. du Canada : Remises féd. pour mars 2017	1 887.30
Ministre du Revenu : Remises prov. pour mars 2017	4 907.95
Agence municipale 9-1-1 : Versement en janvier.	603.93
MRC de l'Érable : Quotes-parts 2017 (1/2) Sécurité Publique.	47 708.40
Hydro-Québec : Service au 113 Mercier du 19 janv. au 9 mars.	974.98
Hydro-Québec : Service au garage municipal du 25/01 au 27/03	3 575.72
Hydro-Québec : Service pompe rg Scott du 25/01 au 27/03	237.39
Hydro-Québec : Service croix rg Scott du 25/01 au 27/03	103.20
Hydro-Québec : Service caserne du 24/01 au 24/03	1 923.90
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 24/01 au 24/03	596.94
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour mars.	1 096.98
Petite caisse : Déplacement loisirs, timbres et service garde	151.95
VIVACO : Huile à fournaise, matériels garage, édifice, souffleur	1 775.30
Le Poliquin : Photocopies pour le journal	517.57
CNESST : Frais d'administration et bénévoles	173.62
Claire Gosselin : Déplacement forfaitaire d'avril et cafetière édifice	238.64
Renaud-Bray : Achat de livres pour la bibliothèque	247.27
Autobus M. Ouellet et fils : Transports pour service de garde	344.93
Les Services EXP : Services ingénieries travaux de pavage	3 452.18
Praxair : Matériels pour garage	23.86
Machinerie Mailhot : Pièces pour souffleur	12.65
Claude Joyal : Pièces pour tracteur	124.63
EMP : Contrat déneigement chemin d'hiver (5 ^e versement)	23 819.62
Signalisation Lévis : Dossard brigadière	63.18
L'Invernois : Sortie service de garde.	270.00

Fonds d'information sur le territoire : Mutations en mars.	8.00
Municipalité d'Inverness : Quote-part coordonnatrice loisirs 2 ^e de 4.	5 394.25
OMH de Laurierville : Programme suppl. au loyer pour avril.	55.24
Garage A. Charest inc. : Pièces pour gratte à neige.	34.95
Bell Canada : Service pour avril.	352.69
Bell Mobilité : Service pour avril.	181.38
Xérox Canada ltée : Service pour mars.	188.14
Environex : Analyse de l'eau en mars.	159.53
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mars.	9 667.75

Résolution : 2017-109

Approbation des comptes.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mars 2017.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 mars 2017 avec comparatif de l'année 2016, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 559 512.34 \$, et des déboursés au montant de 314 451.63 \$, laissant un solde en caisse de 557 297.18 \$.

Varia.

Résolution : 2017-110

Changement huile pick-up et tracteur.

Il est résolu unanimement, que l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, est autorisé à faire effectuer le changement d'huile du pick-up chez le concessionnaire Ford à Victoriaville, afin de faire une vérification du véhicule dans un même temps.

Que l'inspecteur en voirie est également autorisé à faire effectuer le changement d'huile du tracteur de marque Case IH, modèle PUMA 130 CVT, chez le concessionnaire Case IH Claude Joyal 1962 inc. à Lyster.

Adoptée

Résolution : 2017-111

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier